

Epreuve - Matière : 101 - 0529 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Bibliothèque X

Le 9 février 2024

Note à l'attention du Directeur de la bibliothèque X

Objet: Charte d'action culturelle

Récemment nommée Responsable de l'action culturelle dans la bibliothèque X, vous m'avez missionnée pour la réalisation d'un texte cadre : celui d'une charte d'action culturelle pour notre établissement. Je vous prie de trouver, ci-jointe, une proposition que je soumetts à votre lecture. Ce document sera à affiner au regard de vos remarques mais également de celles de mes collègues habitées à réaliser des animations culturelles au sein de notre entité et dont les avis et expertises permettront de solidifier ce document. Je vous en souhaite bonne réception.

La bibliothécaire,
responsable de l'action culturelle

Charte d'action culturelle Bibliothèque X

1) Principes généraux

La bibliothèque X s'inscrit et se conforme aux dispositions de plusieurs textes qui l'encadrent en tant que bibliothèque universitaire :

- La charte des Bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991)
- La charte de la laïcité dans les services publics (2007)
- La Convention-cadre "Université, lieu de Culture" (2013) notamment signée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par la Conférence des Présidents d'Université
- Le Code de l'éducation, avec l'article L123-3 qui parmi les quatre missions de service public de l'enseignement supérieur, fixe "La diffusion de la Culture et l'information scientifique et technique"; et l'article L123-6 qui stipule que "le service public de l'Enseignement Supérieur a pour mission le développement de la Culture et la diffusion des connaissances et des résultats de la Recherche".

- La loi Robert de 2021 plus propice aux bibliothèques publiques mais dont un caractère fondamental s'applique aux bibliothèques universitaires, à savoir l'article 1 : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, ainsi que de favoriser le développement de la lecture".

2) L'action culturelle

Cette charte ne limite pas son action à des seules animations, parfois isolées, visant à valoriser les collections. Elle ne se limite pas non plus à la médiation culturelle qui résulte de la posture adoptée

par les bibliothécaires envers les publics pour faire découvrir les animations culturelles. Il s'agit bien, ici, de prendre en compte les deux aspects et de les faire converger vers des logiques de projet et une dimension territoriale.

2-1 : Objectifs

Les actions culturelles doivent à la fois promouvoir l'information scientifique et technique par le biais de nos collections physiques et numériques. Elles doivent permettre leur accès à la communauté universitaire en premier lieu (étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, laboratoires de recherche, ...) mais aussi à toute personne qui en manifesterait la nécessité par besoin ou curiosité. Elles visent à faciliter le partage, la rencontre avec des auteurs, des artistes, des acteurs de la culture ; mais également à travailler avec les secteurs scolaires, primaires et secondaires, en renforçant nos liens et le rôle de la bibliothèque dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi que dans la médiation culturelle et scientifique.

2-2 : Principes

La Bibliothèque X est ouverte aux publics de la communauté universitaire mais également au tout public qui aurait besoin de s'y rendre pour des animations ou la consultation de ses ressources. Les actions culturelles y sont accessibles gratuitement, avec ou sans réservation selon les cas, selon le type d'animation et la capacité d'accueil de la structure. Les actions culturelles proposées doivent répondre aux attentes des publics que la bibliothèque reçoit et doivent être en lien avec les filières, écoles doctorales et disciplines dans elle abrite les collections. Néanmoins, la BU ne saurait se limiter à ces champs et pourra s'insérer dans des projets plus généraux ou cités, en lien avec l'Université ou les acteurs du territoire qu'elle occupe et avec lesquels elle est amenée à travailler.

2-3 : Axes de programmation

La bibliothèque X est un service documentaire à destination de l'information scientifique et technique. C'est également un lieu où

la communauté universitaire doit se sentir bien et pouvoir s'aérer l'esprit. Elle favorise les échanges entre publics mais aussi intervenants (conférenciers, auteurs, musiciens, ...). Les animations et la médiation culturelle proposées dans la Bibliothèque X souhaitent être en synergie avec les temps forts de l'Université (cycles de commémoration, rencontres inter-universitaires, ...) mais aussi avec les actions menées par les différents acteurs culturels du territoire (médiathèques, opéra, théâtre, cinéma, librairies, ...). En tous les cas, les documents et collections présentes à la bibliothèque X seront mis en valeur à ces occasions.

2.4: Périmètre

Les actions culturelles pourront se réaliser dans l'enceinte de la Bibliothèque. Néanmoins, pour une meilleure visibilité, elles pourront être pensées "hors les murs" en prenant possession d'espaces au sein de l'université (amphithéâtre pour des rencontres, hall d'accueil pour des pôles d'exposition; bureaux de la vie étudiante, ...) ou auprès de partenaires culturels ou directement de la chaîne du livre (lien avec les librairies indépendantes par exemple).

Par ailleurs, il pourra s'agir de temps forts ayant lieu sur plusieurs sites au sein desquels les équipes seront amenées à se rendre tout en veillant et en assurant le service public de la bibliothèque X.

2.5: Publics

Les actions culturelles s'adressent en premier lieu à la communauté universitaire dans son large spectre. Toutefois, la BU saura cibler également de futurs étudiants auprès d'actions réalisées avec les écoles, collèges et lycées ou avec des instituteurs d'enseignement privés dès lors que la connaissance et les collections seront mises en valeur.

Il conviendra aussi de désacraliser la "BU" comme seule salle de travail silencieuse et d'indiquer aux lecteurs de tout horizon qu'il s'agit également d'un lieu d'apprentissage, de rencontres et d'échanges. On profitera de l'action culturelle pour indiquer aux extérieures qu'une bibliothèque universitaire est accessible au commun des mortels et que l'appellation "universitaire" ne doit pas être un frein ou une barrière pour y entrer et y pratiquer des animations diverses.

Epreuve - Matière :

Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

2.6: Programmation

La programmation culturelle de la Bibliothèque X suivra une logique de calendrier universitaire. Elle proposera des temps forts dès la rentrée des étudiants, s'échelonnant entre septembre et octobre, et prendra fin pour les vacances d'été. Cependant, la BU étant accessible pendant la période estivale, il s'agira de proposer des animations qui satisferont les publics. L'idée étant que la BU reste un "troisième lieu" et puisse toujours proposer, même sous forme d'expositions temporaires ou d'ateliers ponctuels, des animations aux publics en des temps plus creux. Sur cette programmation universitaire, des cycles thématiques pourront être organisés et proposés sur des temps semestriels, trimestriels, mensuels ou même ponctuels.

2.7: Types d'animations

La bibliothèque X organise des événements sur le long terme: expositions thématiques en lien avec les filières et disciplines présentes sur le campus; il peut également arriver que ces expositions soient réalisées dans un registre plus large comme le "mois de la santé publique" organisée avec le ministère de la Santé en octobre chaque année ou des animations sur la francophonie comme "l'événement " Dis-moi dix mots en langue française" qui permet un travail autour de la langue, en fonction des publics.

La bibliothèque organise de nombreux événements en lien avec des manifestations nationales : projections de courts-métrages en lien avec le "Festival international du Court-Métrage" de Clermont-Ferrand en février ; projections de films documentaires avec le "mois du film documentaire" ou "le cinéma du réel" en novembre, invitation d'auteurs, leçons à voix haute ou ateliers d'écriture dans le cadre de la manifestation "Parhin en lignes" à l'initiative du ministère de la Culture, organisation d'ateliers de critiques de BD en lien avec le "Prix France info de la BD de reportage", à l'initiative du journaliste Jean-Christophe Ogier.

La bibliothèque est également présente pour aider et s'intéresser dans la vie étudiante. En partenariat notamment avec les BDE (bureaux de la vie étudiante) ou les SIS (services information jeunesse) elle peut travailler avec les étudiants et être le lieu de rencontres ou de manifestations pensées avec les étudiants (semaine de rencontres internationales, escape game pour faire découvrir la BU aux nouveaux étudiants, soirées blind test ou karaoké, ...). Enfin, elle peut, à cette fin, travailler avec les instances et représentants des étudiants pour penser des animations qui seront éligibles auprès de l'action culturelle universitaire et notamment dans le décret de mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

2.8: Partenariats

La programmation culturelle de la Bibliothèque X s'insère dans l'action culturelle de l'enseignement supérieur. Elle est co-construite et est en lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire : étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, laboratoires de recherche, personnels administratifs. C'est son A.D.N.

Néanmoins, elle ne saurait se restreindre à cela. Elle doit prendre en compte les différents publics amenés à fréquenter la Bibliothèque X et ses collections. Il s'agit de développer des partenariats également

avec les écoles (scolaires, collèges, lycées) mais aussi les autres acteurs ancrés sur le territoire : théâtres, cinémas, écoles de musique ou conservatoires, librairies, opéras, centres culturels ou encore les associations implantées localement. Tout partenariat permettra de renforcer les liens mais aussi de rendre visible les actions menées par la bibliothèque X au-delà de ses murs.

Des conventions partenariales devront être rédigées pour ces partenariats, les rendre opérationnelles, claires et perfectibles en cas de reconduction.

2.9: Moyens et organisation

La programmation culturelle de la Bibliothèque X s'appuie sur une équipe de bibliothécaires encadrée par une responsable de l'action culturelle. Il convient, pour que les actions culturelles s'inscrivent dans la durée et dans les esprits des publics et des partenaires, que des membres du personnel soient fléchés dans ces missions, même à temps partiel. Il en va de la reconnaissance des missions des agents mais aussi de la programmation qui ne s'essouffera pas.

Des crédits annuels sont alloués à la BU à l'occasion du vote du budget de l'université. Il conviendra de faire une proposition chiffrée englobant tous les types d'animations réalisées et réalisables pour en faire une proposition à l'occasion du conseil documentaire.

Le budget pourra être révisé chaque année en fonction des impératifs et du contexte budgétaire de l'université mais aussi de la programmation culturelle qui sera revue chaque année.

Concernant l'organisation, des groupes de travail seront constitués pour la programmation mais aussi pour les diverses animations. Ces groupes comporteront des bibliothécaires mais aussi des représentants de la communauté universitaire, des partenaires du territoire et des agents d'autres services de l'université impliqués dans la réussite du projet (service informatique, service communication, ...).

Le travail d'équipe est gage de réussite dans l'action culturelle en général et a déjà fait ses preuves au sein de la Bibliothèque X en particulier.

2.10: Evaluation

Une évaluation rigoureuse et régulière de la programmation culturelle permet de la faire évoluer dans le bon sens.

Il conviendra de systématiquement utiliser des indicateurs quantitatifs (nombre de participants par action, nombre d'actions par an, montant du budget alloué par type de manifestation, ...) mais aussi des indicateurs qualitatifs: laisser un time d'or pour les expositions ou un espace d'expression libre pour que les participants aux animations puissent faire un retour qui nous sera utile. Il conviendra aussi d'interroger les équipes pour avoir des retours quant à l'organisation.

Enfin, une enquête de satisfaction relayée sur Internet à travers les portails, le portail de la BU ou l'intranet de l'université pourra aussi recueillir des avis et des retours qui sont utiles pour les futures actions culturelles.